

Assemblée communale ordinaire

29 mai 2017, à 20 heures,
à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet)
2. Discuter et approuver les comptes 2016 et voter les dépassements de crédits
3. Discuter et voter le crédit de Fr. 176'660.-- pour l'achat de la parcelle No 145 de 15'916 m² du ban de Miécourt. Donner compétence au Conseil communal pour le financement.
4. Décider et voter un crédit de Fr. 4,7 millions, sous réserve de subventions, à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) afin de traiter les micropolluants des eaux usées de la station d'épuration, selon la législation fédérale. Donner les compétences à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement.
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 11'160.-- à titre de participation communale pour la mise en conformité des installations de tirs de Fregiécourt et donner compétence au Conseil communal pour le financement
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 108'600.-- pour la réfection partielle de l'éclairage public et donner compétence au Conseil communal pour le financement
7. Discuter et voter un crédit de Fr. 391'500.-- pour le projet de réfection de chemins, création, stabilisation et réfection de pistes à « La Côtatte – Roche au Cerf » à Asuel, sous réserve de subvention, à prélever sur les fonds forestiers
8. Divers

Alain Gerster, président, ouvre l'assemblée communale. Il salue les personnes présentes et les remercie de s'être déplacées. Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour et informe que le Conseil propose d'avancer le point 4 au point 2 afin de permettre à M. Houlmann de RWB de repartir plus rapidement et d'honorer un autre rendez-vous. L'assemblée accepte ce changement.

24 citoyens participent à l'assemblée.

Alain Cassi et Jean-Paul Varrin sont nommés scrutateurs.

Point 1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Le Président soumet le PV de la dernière assemblée communale à l'assemblée. Il n'y a aucune remarque et celui-ci est donc accepté avec remerciement à son auteur.

Point 2. Décider et voter un crédit de Fr. 4,7 millions, sous réserve de subventions, à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) afin de traiter les micropolluants des eaux usées de la station d'épuration, selon la législation fédérale. Donner les compétences à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement.

M. Surmont rappelle que la Confédération oblige les stations d'épuration d'une certaine importance à traiter les micropolluants. Le SEPE a donné suite à cette obligation par le présent projet.

M. Houlmann de RWB présente ensuite le projet en détail. Un nouveau bâtiment et des bassins seront construits en plus de ceux existants à la station d'épuration du SEPE à Porrentruy pour un traitement par ozonation suivi d'une filtration sur sable. La mise en fonction de l'installation est prévue pour le printemps 2019.

Le financement du crédit sera assuré à raison de 73 % de subventions de la Confédération, 10 % du Canton. Un solde de Fr. 800'000.-- sera à charge du SEPE. Les frais de fonctionnements et les amortissements seront compris dans la fourchette de la taxe actuelle de Fr. 9.-- par habitant qu'impose la Confédération et qui tombera dès que l'installation sera en service.

Les habitants d'Asuel, Fregiécourt et Pleujouse qui ne sont pas raccordé au SEPE continueront de payer la taxe de Fr. 9.-- par habitant.

En votation, le crédit est accepté à l'unanimité.

Point 3. Discuter et approuver les comptes 2016 et voter les dépassements de crédits

Le maire fait une brève entrée en matière et passe la parole à Mme Blaser.

Celle-ci reprend les comptes rubrique par rubrique. Il est notamment relevé :

- Un surplus dans les salaires des voyers en raison de la maladie d'un voyer, mais compensé par des prestations d'assurance
- Peu de dépenses dans les chemins ruraux puisque le chemin Rière les Clos à Fregiécourt n'a pas été réalisé en 2016
- Il n'y a plus de redevance conc. le dépôt de matériaux dans la décharge de Lachat SA
- L'aide sociale est toujours plus élevée, Fr. 204'000.-- cette année
- La crèche a coûté Fr. 278'000.-- dont Fr. 160'000.-- seront ristournés par le Canton
- La participation de la Commune pour la création de la Fondation des Cerisiers de Fr. 10'000.-- qui a été financée par un retrait du fonds de l'Homme
- Les intérêts des dettes sont en nette diminution, les taux étant très bas et la Commune ayant beaucoup amorti ces dernières années
- La dette de l'hôpital a été entièrement amortie
- Les variations d'impôts ont été très défavorables, moins Fr. 160'000.--, ainsi que les éliminations d'impôts.

- Pour compenser un grand déficit, Fr. 230'000.-- sont puisés dans le fonds de fusion pour équilibrer le résultat.
- Le service forestier fait un bénéfice de Fr. 37'000.-- malgré la conjoncture difficile.

Tels que présentés, les comptes bouclent avec un déficit de Fr. 14'061.-- sur un total de charge de Fr. 6'056'016.--.

Le maire donne encore lecture du rapport des vérificateurs des comptes établi par la fiduciaire Maître qui recommande de les approuver.

Le président passe ensuite les comptes 2016 au vote qui sont approuvés à l'unanimité.

Point 4. Discuter et voter le crédit de Fr. 176'660.-- pour l'achat de la parcelle No 145 de 15'916 m2 du ban de Miécourt. Donner compétence au Conseil communal pour le financement.

M. Marc Meier informe que la parcelle 145 au Pré au Sire est située très idéalement à Miécourt et que le Conseil communal a saisi l'opportunité de faire les démarches pour l'acquérir. Cette parcelle est située en zone à bâtir, mais a été classée en zone réservée par le canton donc inconstructible dans l'immédiat. Elle retournera en zone agricole dans le nouveau plan d'aménagement local en cours, mais pourra être très utile par la suite à la Commune à long terme. Le prix de vente correspond à la valeur officielle actuelle, soit Fr. 11.-- / m2.

M. Meier signale également que le bail avec l'agriculteur sera reconduit tel quel. L'achat pourra être financé par la première tranche du versement de Lachat SA pour la vente de terrain à la Malcôte.

Suite à ces explications, le président passe ce crédit au vote qui est accepté à la majorité.

Point 5. Discuter et voter un crédit de Fr. 11'160.-- à titre de participation communale pour la mise en conformité des installations de tirs de Fregiécourt et donner compétence au Conseil communal pour le financement

M. Marc Meier explique que la Société de tir a dû se mettre aux normes concernant ses installations de tir, ce qui a coûté près de Fr. 40'000.--. Déduit 25 % de contributions cantonales, les communes de la Baroche et de Cornol devaient se répartir le solde au prorata des habitants. La Baroche s'était déjà acquitté de sa part de Fr. 16'600.--.

Entretemps, Cornol a contesté sa participation et la procédure est toujours en cours auprès du Délégué aux affaires communales. Ce n'est toutefois pas à la Société de tir d'en supporter les inconvénients.

Le Conseil demande donc de prendre en charge la part de Cornol de Fr. 11'160.-- dans l'attente de la décision définitive.

En votation, cet objet est accepté à la majorité.

Point 6. Discuter et voter un crédit de Fr. 108'600.-- pour la réfection partielle de l'éclairage public et donner compétence au Conseil communal pour le financement

M. Huber présente un aperçu de l'état de l'éclairage public de la Commune. 442 points d'éclairage sont actifs dans les 5 villages. Globalement le réseau est de bonne qualité. Toutefois, 105 luminaires sont à changer, la plupart étant encore des lampes au mercure qui ne sont plus autorisées par la Confédération.

Le Conseil a fait le choix des lampes LED pour le remplacement de ces lampes. L'offre sélectionnée est celle de BKW qui se monte à Fr. 84'000.-- à laquelle il faut rajouter différentes options pour un total de Fr. 108'600.--.

Avec la technologie LED et la possibilité de réduire l'intensité lumineuse à certaines heures de la nuit, la Commune pourra faire des économies d'énergie non négligeable.

Après quelques questions de détail, le Président passe au vote. L'Assemblée accepte ce crédit à la majorité.

Point 7. Discuter et voter un crédit de Fr. 391'500.-- pour le projet de réfection de chemins, création, stabilisation et réfection de pistes à « La Côtatte – Roche au Cerf » à Asuel, sous réserve de subvention, à prélever sur les fonds forestiers

M. Huber informe qu'un plan général de la desserte forestière vient d'être réalisé et permettra la planification des travaux de maintenance sur 20 ans. Il précise que cela concerne 168 km de chemins et pistes forestiers à entretenir.

Le crédit à voter ce soir concerne Asuel sur le secteur « La Côtatte – Roche au Cerf » où des chemins principaux et des pistes sont à rénover ou à stabiliser.

Le Conseil propose de faire ce grand investissement, car des subventions cantonales de 60 % sont actuellement disponibles. Le solde du coût sera pris sur les fonds forestiers.

En votation, le crédit est accepté à la majorité.

Point 8. Divers

Il est relevé la qualité du nouveau site internet. Du fait qu'il n'y a plus qu'un seul panneau officiel à Charmoille et plus dans les autres villages, il est demandé à insérer sur le site les publications de permis de construire. Le secrétaire fera le nécessaire.

Concernant les chemins AFS de Miécourt, le maire renseigne que la finalisation du dossier est à bout touchant et espère que les travaux de la 2^e partie des chemins pourra se faire rapidement.

Deux fontaines sont endommagées à Miécourt et ne sont plus alimentées en eau. Le Conseil verra ce qu'il peut faire. Voir également le robinet du cimetière de Charmoille qui ne se ferme plus correctement.

N'ayant plus d'intervention, le président lève la séance à 21h35 en souhaitant à tous une bonne fin de soirée.

Au nom de l'assemblée

Le président

Le secrétaire

Alain Gerster

Christian Gerber